



# Étude sur le réemploi et la réutilisation des EEE / DEEE

**EcoLogic**

**ecosystem**  
recycler c'est protéger



**RUDO|LOGIA**  
pôle compétences déchets



Rapport final

Auteurs:

Thomas VAN NIEUWENHUYSE (Rudologia), Nicolas KUDLIKOWSKI (Rudologia), Gabrielle TREBESSES (Moringa), Marguerite WHITWHAM (Philgea), Mathieu HESTIN (consultant indépendant)

Date de remise: 10/01/2025

# SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

Contexte et objectifs

États des lieux

Préconisations pour le développement du réemploi et de la réutilisation des EEE / DEEE

Révision des objectifs

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

# Contexte



- Des objectifs chiffrés et renforcés en matière de réemploi-réutilisation (RR)

- **Article 5.2** du cahier des charges (CDC) d'agrément: à compter de 2023, les éco-organismes (EO) doivent atteindre un **objectif de RR de 2%** par rapport aux mises sur le marché (MSM) n-1
- **Article 5.3:** Chaque EO doit mettre en place un **Fonds de soutien au RR** à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), devant atteindre a minima 5% des éco-participations.
- **Article 5.4** du CDC: les EO doivent organiser, par convention avec les opérateurs qui en font la demande (acteurs éligibles au Fonds + reconditionneurs), la **mise à leur disposition des EEE usagés** repris par les différents canaux de collecte dont l'EO à la charge, notamment par les distributeurs.
- **Article 5.5** du CDC : **Etude relative au réemploi et à la réutilisation des EEE usagés et révision des objectifs de RR**

L'EO évalue en lien avec l'ADEME dans un délai de 18 mois à compter de la date de son agrément (NB: report validé avec ADEME) les quantités d'EEE usagés faisant l'objet d'une opération de RR, en distinguant :

- les EEE usagés professionnels d'une part et les EEE ménagers d'autre part selon ceux qui sont objet de son agrément ;
- les **EEE réemployés ou réutilisés par les entreprises éligibles aux financements du Fonds** [...], en précisant ceux qui sont réemployés ou réutilisés grâce aux opérations soutenues par ce fonds ;
- les **EEE réemployés ou réutilisés grâce aux autres actions que l'EO accompagne ou met en œuvre dans le cadre du plan d'action** [...];
- et les **EEE réemployés ou réutilisés par d'autres modes d'action** auxquels il ne participe pas.

Cette étude évalue les **mesures qui pourraient être mises en œuvre pour atteindre des performances supérieures à l'objectif** de RR mentionné au §5.2. Dans un délai de 3 mois à compter de l'échéance précitée, l'EO élabore une **proposition d'évolution de l'objectif** [...] afin de tenir compte des résultats de cette étude, en proposant notamment un objectif qui pourrait être affecté aux opérations soutenues par le fonds.

L'EO prépare cette proposition en concertation avec les parties prenantes concernées, notamment les entreprises éligibles aux financements du fonds, puis la présente pour avis à son comité des parties prenantes et au ministre chargé de l'environnement.



## Objectifs de l'étude

1. Effectuer un état des lieux du réemploi des EEE/DEEE en France (année 2022 ou 2023 si données disponibles), tous canaux confondus, y compris du marché de l'occasion\* ;  
→ Permet également d'alimenter les données de l'Observatoire National du Réemploi et de la Réutilisation
2. Définir et évaluer le gisement réemployable-réutilisable
3. Proposer des mesures qui pourraient être mises en œuvre pour atteindre des performances supérieures à l'objectif de RR, mesures pour les éco-organismes mais également pour les autres acteurs de la filière;
4. Élaborer une proposition d'évolution de l'objectif de réemploi-réutilisation (RR) afin de tenir compte des résultats de cette étude, en proposant notamment un objectif de RR spécifique au Fonds RR. La pertinence d'un objectif de réemploi basé sur les mises sur le marché de l'année précédente pourra être également discutée.

*\*Occasion / vente en l'état : produit vendu en l'état = changement de détenteur sans intervention sur le produit. Par simplification dans la suite des échanges, le réemploi avec intervention et le reconditionné au sens réglementaire seront parfois regroupés pour les distinguer de l'occasion « en l'état » (sans intervention)*



## Cadrage: rappel des typologies d'acteurs

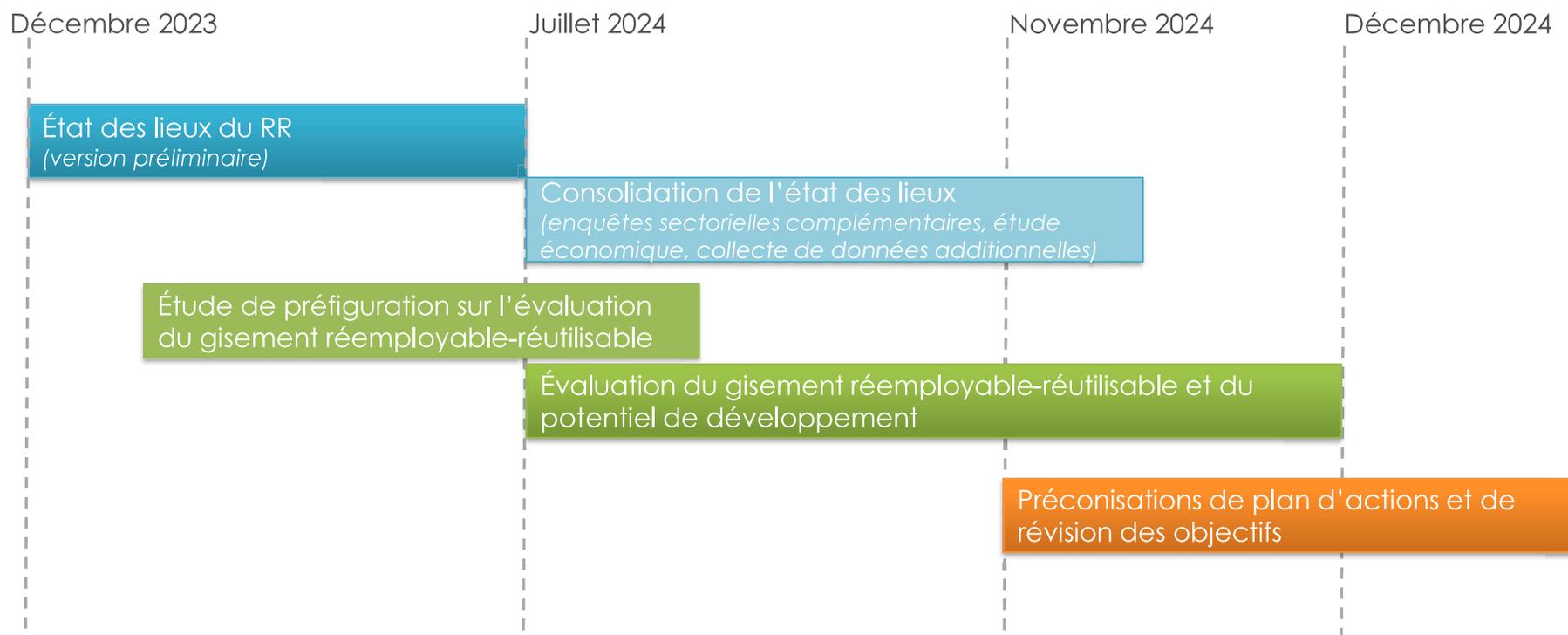
- Typologies d'acteurs

d'après étude ADEME « Comptabilisation du réemploi et de la réutilisation des produits », ADEME, octobre 2023 (Observatoire RR)

| Type de réemploi-réutilisation (RR)  | Exemples d'opérateurs du RR impliqués  |
|--|--|
| <b>Type 1</b><br> Réemploi ou réutilisation avec transfert de propriété auprès d' <b>acteurs de l'ESS</b> (dont cas spécifique de la vente via une plateforme en ligne telle que le site internet de l'opérateur du réemploi-réutilisation ou via une place de marché) | Recyclerie généraliste (Emmaüs, Ressourcerie, etc.)<br>Recyclerie spécialisée sur certains produits (ex : ENVIE sur l'électroménager, Le Relais sur les vêtements, etc.)<br>Emmaüs avec vente sur la plateforme Label Emmaüs<br>Reconditionneur appartenant à l'ESS distribuant ses produits via une plateforme en ligne type Leboncoin  |
| <b>Type 2</b><br> Réemploi ou réutilisation avec transfert de propriété via des <b>acteurs de l'économie conventionnelle</b> (dont cas spécifique de la vente via une plateforme en ligne : site internet de l'opérateur du RR ou via une place de marché)             | Reconditionneurs procédant à la vente/don en boutique et/ou via leur site internet<br>Reconditionneurs vendant en ligne via une autre structure (ex : place de marché type Backmarket, Fnac Darty ou Leboncoin, etc.)<br>Distributeur ayant une activité de reconditionnement avec vente d'occasion. Cela inclut notamment les distributeurs de neuf et d'occasion comme Boulanger, Carrefour et autres, pour leurs activités RR.<br>Acteurs fonctionnant en achat-vente de produits pour réemploi (ex : friperie, brocanteur ou structure assimilée comme CashExpress, acteur de type dépôt vente proposant de l'achat vente et pas uniquement du dépôt). |
| <b>Type 3</b><br> Réemploi via un <b>acteur de mise en relation directe</b> entre propriétaires<br>a) Via une plateforme en ligne<br>b) Via un lieu physique type dépôt-vente   | Plateforme en ligne généraliste (ex : Leboncoin, Geev, Facebook) ou spécialisées (ex : Vinted)<br>Lieu physique ayant une activité de dépôt/vente, l'acteur ne faisant que l'action de mise en relation sans devenir propriétaire du bien (ex : certaines des activités de Cash Express, Cash Converter, Au vide-greniers, Troc.com)   |
| <b>Type 4</b><br> <b>Réemploi direct entre propriétaires particuliers ou professionnels</b><br>a) Via un événement (dont vide-greniers, zone de gratuité d'entreprises, etc.)<br>b) Via un échange direct  | Évènement organisé par des acteurs associatifs de type vide-greniers, bourses aux biens (bourse aux vêtements, aux vélos, etc.)<br>Évènement organisé en entreprise tel que d'une zone de gratuité,<br>Échange entre proches (don/vente de vêtements, don/vente de meuble, etc.)<br>Échanges employeur/salarié lors de vente du parc informatique ou mobilier lors d'un renouvellement   |



# Calendrier général de réalisation



## Gouvernance de l'étude



- Structuration des instances de pilotage et de suivi

| Entité                  | Organismes   | Rôle  | Réunions   |
|-------------------------|--|---|--|
| <b>Groupe restreint</b> | Consultants<br>Ecologic<br>Ecosystem   | Suivi régulier et participation aux discussions et décisions de l'étude | Toutes les 2 semaines  |
| <b>COFIL</b>            | Groupe restreint + ADEME + SOREN<br>+ représentants des parties prenantes (nombre limité de participants) : FEI, SIRMIET, R-Cube, ESS France, FEDEREC, FIEEC, FICIME, FIM, FCD | Pilotage de l'étude, contribution et validation                         | 6 COFIL:<br>- 15/12/2023<br>- 02/02/2024<br>- 29/03/2024<br>- 25/09/2024<br>- 20/11/2024<br>- 29/11/2024 |
| <b>COCONS</b>           | COFIL<br>+ parties prenantes étendues (organisations professionnels, administrations publiques, ONG ...)   | Information, échange, validation  | 3 COCONS:<br>- 01/03/2024<br>- 23/05/2024<br>- 06/12/2024  |



## Travaux réalisés

### Analyses macro

Etude bibliographique

Consolidation des données de reporting des EO

Etude économique du marché du RR (PWC)

### Entretiens individuels

30 entretiens pour les EEE ménagers

45 entretiens pour les EEE pros

### Enquêtes

**Enquête acteurs ESS**  
17 réponses + données consolidées réseaux

**Enquête acteurs conventionnels**  
51 réponses dont 16 avec données quanti

**Enquête consommateurs Odoxa**  
6 003 répondants

**Enquêtes sectorielles / thématiques:** Gifam, NAVSA, SECIMEP, SNESSI, FFIE, PERIFEM, UNEA / GESAT, UAE

### Ateliers collectifs

2 ateliers IT& - EGPT

2 ateliers GEM - PEM

2 ateliers Outillage

2 ateliers EEE Pros  
Bâtiment, réseaux, gestion de l'énergie

2 ateliers EEE Pros  
DA et meubles froids



## Enseignements généraux

- Des **pratiques de réemploi-réutilisation très diversifiées, avec des modèles économiques variés** selon les secteurs et acteurs, et **dont une grande partie se déroulent hors du champ d'intervention des éco-organismes**
- Des **définitions du réemploi et de la réutilisation issues des marchés « ménagers » et parfois peu adaptées** au fonctionnement des marchés professionnels (pratiques de « réemploi » sans changement de propriétaire, retrofit, etc.)
- Une **traçabilité des quantités réemployées-réutilisées qui reste à construire** et dépendante de la bonne volonté des acteurs **notamment sur le périmètre hors champ des éco-organismes** afin de répondre aux objectifs de reporting européen et aux futurs travaux de l'observatoire du réemploi et de la réutilisation
- Des **freins au réemploi-réutilisation plus ou moins importants** selon les secteurs et catégories de produits, mais avec des **enjeux récurrents** sur les questions :
  - d'accès à un gisement de qualité
  - de logistique (stockage et collecte préservante)
  - de réparabilité des produits (conception, disponibilité et prix des pièces détachées)
  - de rentabilité économique des activités de réemploi-réutilisation



État des lieux du RR 2023

# EEE/DEEE MÉNAGERS



## Enseignements généraux

- **Une demande croissante**

- Forte appétence des consommateurs Français pour les achats de seconde main

- Des pratiques d'acquisition de **seconde main qui se généralisent** : 43,7 % des foyers ont acquis un EEE d'occasion ou reconditionné au cours des 12 derniers mois selon l'enquête Odoxa
- Des **motivations avant tout économiques** : 56,7 % des acheteurs ont opté pour de l'occasion ou du reconditionné « car c'est moins cher que le neuf » versus 26,5 % « pour des raisons écologiques »
- Les Français sont **de plus en plus nombreux à revendre** leurs EEE : 15,7 % des cessions contre 10,2 % en 2020

### **Enquête Odoxa**

**32,3 millions d'appareils ont été vendus** par les foyers français au cours des 12 derniers mois (15,7 % des 206 millions d'appareils cédés) et **27 millions d'appareils donnés** (13,1 %)

**28,4 millions ont été achetés d'occasion ou reconditionnés** sur la même période **sur un site web ou en direct** (71,1 % des 40 millions d'appareils acquis\*) et **9,5 millions ont été récupérés gratuitement** (dons, dans la rue, etc. 23,7 % des acquisitions)

*\* Les acquisitions sont peut-être sous-estimées du fait de l'absence de questions sur le nombre d'acquisitions de seconde main par famille d'équipements (hypothèse 1 achat par foyer induisant une sous-estimation principalement pour les téléphones)*



## Enseignements généraux

- **Une offre en développement mais surtout centrée sur les produits « high tech »**
  - Une **offre qui s'élargit et se diversifie** : en plus des acteurs historiques (ESS, enseignes de vente d'occasion, dépôts-vente) et des places de marché spécialisées, plusieurs distributeurs et fabricants se positionnent sur le marché de la seconde main
  - Une offre de produits reconditionnés surtout **concentrée sur les produits high-tech** (smartphones, informatique, objets connectés, etc.)
    - Un marché du reconditionné en plein essor sur les produits high-tech (smartphones, informatique, consoles de jeu) qui réunissent **plusieurs conditions favorables** : marché de fort renouvellement, produits neufs onéreux et parfois difficiles à acquérir, facilement transportables, avec des modèles économiques variés mais pas forcément répliquables aux autres produits EEE ménagers
  - De nouveaux **acteurs et pratiques de reconditionnement émergent sur le GEM, le PEM et les ABJ électriques**, avec de nouveaux modèles qui cherchent encore leur équilibre financier, et des modèles historiques fragiles
  - Marché du reconditionné sur les **produits bruns concentré sur les petits équipements** audio/vidéo et appareils photos (peu de TV du fait de la complexité et du coût de réparation et de transport)
  - Une **offre de vélos à assistance électrique (VAE) et engins de déplacement personnel (EDP) électriques reconditionnés encore anecdotique mais avec un fort potentiel** de croissance sous l'impulsion de start-ups spécialisées (ex. Upway créé en 2021, Loewi en 2022)



# Vue d'ensemble du marché du RR Ménager (tonnages)

Répartition types 3 et 4: voir Etat des lieux détaillé, p47-48

| CAT              | TONNAGES 2023  | TYPE 1 : acteurs ESS<br>(dont leurs ventes en ligne / via marketplaces) |              | TYPE 2: acteurs économie conventionnelle<br>(dont leurs ventes en ligne / via marketplaces) |               | RR TOTAL       | % RR TOTAL / MSM | TOTAL RR ss convention EO | % RR ss convention EO / MSM |
|------------------|--|---|--------------|---|---------------|----------------|------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                  |  | EO - Fonds RR   | Hors EO      | EO - Autres actions   | Hors EO       |                |                  |                           |                             |
| 1                | Équipements d'échange thermique  | 2 784   | 135          | -   | 23 542        | 78 183         | 23%              | 2 784                     | 1%                          |
| 2                | Écrans, moniteurs > 100 cm²  | 1 050   | 282          | 593   | 4 391         | 12 400         | 15%              | 1 643                     | 2%                          |
| 4                | Gros équipements   | 7 070   | 661          | 381   | 34 566        | 115 089        | 16%              | 7 451                     | 1%                          |
| 5                | Petits équipements   | 1 570   | 1 504        | 1 278   | 14 983        | 61 275         | 13%              | 2 849                     | 1%                          |
| 6                | Petits équipements informatiques et de télécommunications              | 1 113   | 410          | 5 854   | 453           | 8 973          | 15%              | 6 967                     | 12%                         |
| 8                | Cycles à pédalage assisté et engins de déplacement personnel motorisés | 3   | 480          | -   | 735           | 7 072          | 31%              | 3                         | 0,0%                        |
| <b>TOTAL (t)</b> |  | <b>13 592</b>   | <b>3 472</b> | <b>8 106</b>  | <b>78 670</b> | <b>282 992</b> | <b>16%</b>       | <b>21 697</b>             | <b>1,3%</b>                 |

## NB:

- certains flux comptabilisés en cat. 6 peuvent potentiellement inclure une part d'écrans déclarés par erreur (cat 2)
- certaines règles de comptabilisation du réemploi étant connues en cours de période et encore en discussion avec l'Ademe, les chiffres de réemploi en convention EO ont été corrigés pour exclure les pratiques de réemploi dont l'intégration est discutée / à clarifier (notamment notion de changement de propriétaire ou d'utilisateur) - champ plus « strict » que sur les estimations de flux RR hors convention pour lesquels ce détail n'est pas toujours connu.

- Les flux RR déclarés aux EO représentent 1,3 % des MSM, avec des disparités selon les catégories qui reflètent les différences observées entre segments sur l'ensemble du marché hors occasion.
- Marché global (estimé) significatif par rapport aux MSM de produits neufs (~16 % des MSM)
  - **ESS:** globalement bien couvert dans le cadre des conventions avec les EO (amélioration possible sur la traçabilité et les déclarations des petits EEE diffus: PEM, petit IT + incertitudes sur la bonne affectation de certains équipements entre cat 2 et cat 6)
  - **Acteurs « conventionnels »** qui représenteraient également des volumes très significatifs, avec une part de flux importés sur certains segments très importante mais difficile à quantifier, et un faible taux de conventionnement et de reporting aux EO
  - **Marché de l'occasion:** majoritaire en tonnages (sauf dans le cas des équipements IT et écrans, avec une forte influence des flux assimilés ménagers détenus par des professionnels, davantage reconditionnés)

→ Voir détails en section 2.2 (p39 et suivantes)

## Sources

Déclarations aux EO

Estimations issues du croisement de données d'enquêtes / entretiens directs + études PWC, Odoxa, GIFAM Insights, baromètre Green IT

# Vue d'ensemble du marché du RR Ménager (unités)

Répartition types 3 et 4: voir Etat des lieux détaillé, p47-48

| CAT | UNITÉS 2023  | TYPE 1 : acteurs ESS<br>(dont leurs ventes en ligne / via marketplaces) |                  | TYPE 2: acteurs hors ESS<br>(dont leurs ventes en ligne / via marketplaces) |                   | RR TOTAL          | % RR TOTAL | TOTAL RR ss convention EO | % RR ss convention EO |
|-----|--|---|------------------|---|-------------------|-------------------|------------|---------------------------|-----------------------|
|     |  | EO - Fonds RR   | Hors scope-EO    | EO - Autres actions   | Hors scope-EO     |                   |            |                           |                       |
| 1   | Équipements d'échange thermique  | 56 019  | 2 588            | -   | 482 299           | 1 692 995         | 26%        | 56 019                    | <b>0,9%</b>           |
| 2   | Écrans, moniteurs > 100 cm <sup>2</sup>                                | 89 193  | 99 958           | 63 318  | 1 508 975         | 3 648 481         | 22%        | 152 511                   | <b>1%</b>             |
| 4   | Gros équipements   | 151 994   | 12 530           | 5 978   | 1 851 279         | 5 798 275         | 20%        | 157 972                   | <b>1%</b>             |
| 5   | Petits équipements   | 850 342   | 2 668 725        | 525 396   | 12 893 163        | 53 021 167        | 9%         | 1 375 738                 | <b>0,2%</b>           |
| 6   | Petits équipements informatiques et de télécommunications              | 698 087   | 178 037          | 12 974 505  | 1 483 624         | 19 166 259        | 14%        | 13 672 592                | <b>10%</b>            |
| 8   | Cycles à pédalage assisté et engins de déplacement personnel motorisés | 226   | 1 500            | -   | 42 181            | 379 694           | 29%        | 226                       | <b>0,02%</b>          |
|     | <b>TOTAL (unités)</b>  | <b>1 845 861</b>  | <b>2 963 338</b> | <b>13 569 197</b>   | <b>18 261 522</b> | <b>83 706 871</b> | <b>11%</b> | <b>15 415 058</b>         | <b>2,0%</b>           |

Les flux RR déclarés aux éco-organismes représentent 2,0 % des MSM, avec une forte contribution des petits équipements (PEM + IT).

- La part de l'ESS, plus présente et disposant d'une meilleure traçabilité sur les gros équipements, se réduit en proportions par rapport aux autres canaux
- Le réemploi via les acteurs de type 2 constituerait le 1<sup>er</sup> canal au global, mais avec une très forte contribution de flux notamment IT / Téléphonie / EGP, dont une part (très) significative est importée et n'a pas pu être déduite de façon fiable en l'état des données disponibles

→ Voir détails en section 2.2 (p39 et suivantes)

**NB:**

- certains flux comptabilisés en cat. 6 peuvent potentiellement inclure une part d'écrans déclarés par erreur (cat 2)
- certaines règles de comptabilisation du réemploi étant connues en cours de période et encore en discussion avec l'Ademe, les chiffres de réemploi en convention EO ont été corrigés pour exclure les pratiques de réemploi dont l'intégration est discutée / à clarifier (notamment notion de changement de propriétaire ou d'utilisateur) - champ plus « strict » que sur les estimations de flux RR hors convention pour lesquels ce détail n'est pas toujours connu.

Sources

Déclarations aux EO

Estimations issues du croisement de données d'enquêtes / entretiens directs + études PWC, Odoxa, GIFAM Insights, baromètre Green IT



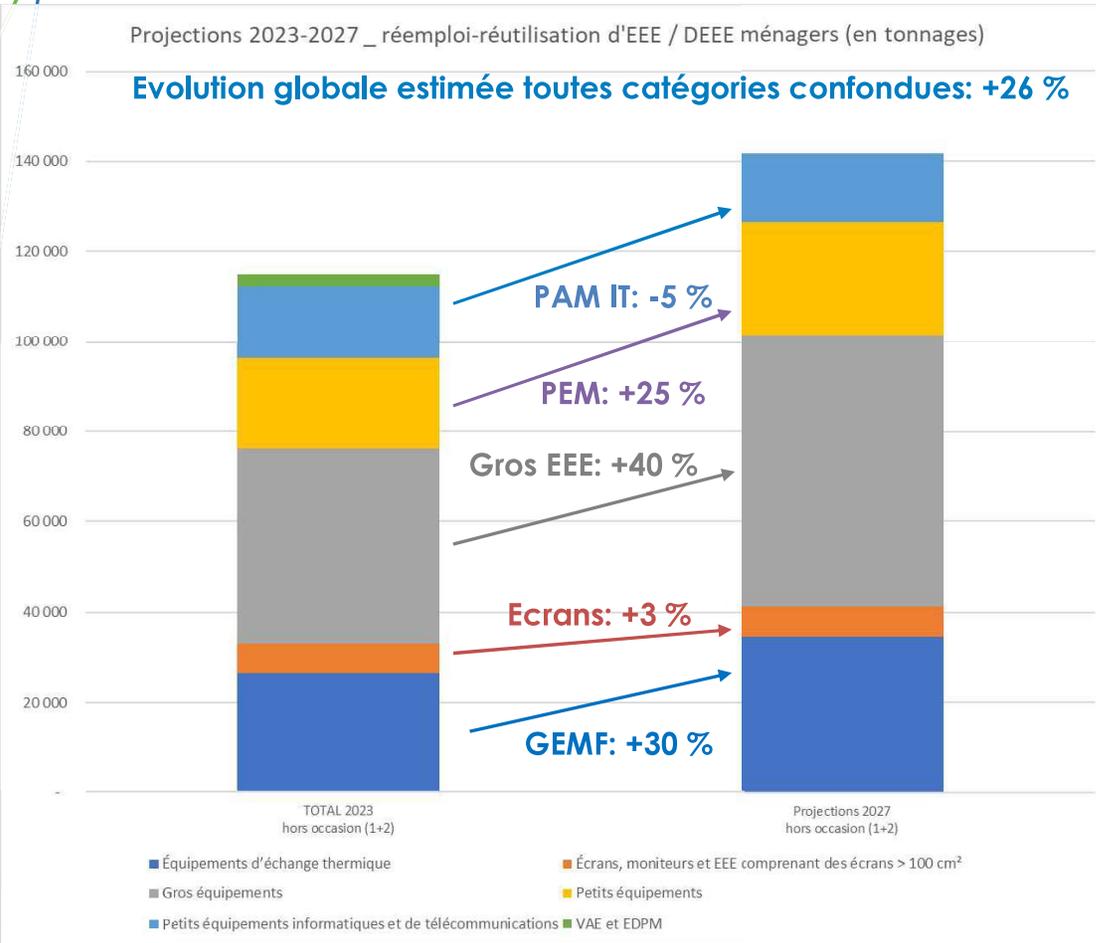
# Évaluation du gisement RR Ménager

## Projections à 2027 du marché du « reconditionné » (hors marché de l'occasion)

Sources: étude PWC, croisée avec feedbacks des acteurs de chaque secteur (entretiens, ateliers), voir annexes

Projections 2023-2027 \_ réemploi-réutilisation d'EEE / DEEE ménagers (en tonnages)

**Evolution globale estimée toutes catégories confondues: +26 %**



### Points de vigilance pour la lecture et l'interprétation des tendances:

- Les chiffres ci-contre représentent des projections sur l'évolution potentielle de la demande en équipements reconditionnés
- Un effet de vase communicant est possible avec une partie du marché réemploi de type « occasion » / « revente en l'état », mais non quantifiable à date (« reconditionné » en hausse <-> « occasion » en baisse)
- En l'absence de labellisation / contrôles sur les processus de préparation au RR, sur la provenance des flux et sur la localisation des opérations, une part potentiellement significative de cette hausse pourrait correspondre à des flux n'entrant pas dans les performances de réemploi de la filière (flux ne répondant pas au cadre de définitions, acteurs hors convention avec les EO – ne reportant pas leur activité à l'Observatoire): les projections ci-contre ne se traduiront pas automatiquement par une hausse identique des performances de RR de la filière REP.

| Catégorie   | Commentaires / hypothèses   |
|---|---|
| Équipements d'échange thermique                           | Tendance générale à la hausse (hausse demande et structuration de l'offre)  |
| Écrans, moniteurs et EEE comprenant des écrans > 100 cm²  | Tendances très variables selon les équipements: ~+20% pour ordinateurs portables, relative stabilité sur moniteurs et TV écrans plats, nette baisse sur moniteurs et TV CRT |
| Gros équipements  | Tendance générale à la hausse (hausse demande et structuration de l'offre, levier moins important que sur GEMF)   |
| Petits équipements  | Tendance générale à la hausse (hausse demande et structuration de l'offre)  |
| Petits équipements informatiques et de télécommunications | Mix de tendances très hétérogènes par produits: +50% pour smartphones vs baisses sur imprimantes / scanners et ordinateurs fixes  |
| VAE et EDPM   | (?) hypothèses à consolider   |

# Évaluation du gisement RR Ménager



## Conclusions à date

- 1. Il existe un potentiel de développement du RR en France, aussi bien en termes de débouchés que d'offres et de capacités**
- 2. La quantification de ce potentiel, en l'état des connaissances et dans un contexte mouvant pour de nombreux acteurs, n'a pu être consolidée qu'à une échelle « macro »**
- 3. Des leviers économiques, opérationnels, normatifs et réglementaires seront déterminants pour:**
  - La concrétisation en tout ou partie de ce potentiel de RR
  - La part de ces activités de RR qui seront suivies par les éco-organismes et/ou l'Observatoire du RR et soutenues
- 4. Ces leviers ont été recensés et intégrés aux préconisations de plan d'actions**



État des lieux du RR 2023

# EEE/DEEE PROFESSIONNELS

## Flux de réemploi (types 1 & 2) recensés

Consolidation de données issues :

- De déclarations aux éco-organismes
- D'une vingtaine d'entretiens complémentaires réalisés auprès de reconditionneurs, producteurs, distributeurs et vendeurs d'occasion

| Cat.         | MSM<br>2022 (t) | Réemploi<br>ESS (Type 1) |                | Réemploi autres<br>acteurs (Type 2) |  |
|--------------|-----------------|--------------------------|----------------|-------------------------------------|--|
|              |                 | EO – Fonds<br>RR         | EO –<br>autres | Hors EO                             |  |
| GEPF         | 76 190          | 118                      | 300            | 196                                 |  |
| Ecrans       | 3 381           | 0                        | 14             | 0                                   |  |
| GEPHF        | 190 998         | 233                      | 10476          | 2129                                |  |
| PEP          | 74 171          | 26                       | 548            | 29                                  |  |
| PEP IT       | 18 507          | 0                        | 252            | 156                                 |  |
| <b>TOTAL</b> | <b>363 247</b>  | <b>377</b>               | <b>11 590</b>  | <b>2 510</b>                        |  |

NB: certaines règles de comptabilisation du réemploi étant connues en cours de période et encore en discussion avec l'Ademe, les chiffres de réemploi en convention EO ont été corrigés pour exclure les pratiques de réemploi dont l'intégration est discutée / à clarifier (notamment notion de changement de propriétaire ou d'utilisateur).



**Fonds RR : 0,1 %** des MSM

**Autres actions déclarées  
aux EO : 3,2 %** des MSM (  
dont **94 %** issues de déclarations  
producteurs)

**Autres flux recensés: 0,7 %** des MSM

**TOTAL :**  
**3,3 %**  
des MSM



- Des situations très hétérogènes selon les catégories
- Les chiffres de réemploi de type 2 sont très certainement sous-estimés, car issus d'un échantillon de déclarants limités (déclarants aux éco-organismes d'une part, et ayant répondu à l'enquête d'autre part).
- Le réemploi de type 3 et 4 n'a pas pu être estimé directement, faute de données, mais est inclus dans les estimations de marché – voir diapos suivantes)
- Un total tiré par les déclarations de producteurs dans le secteur de l'impression (à + de 50 %)



## PRO – des tonnages majoritairement réemployés à l'export

| Tonnages réemploi export | Réemploi ESS (Type 1) | Réemploi autres acteurs (Type 2) |              |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------------|--------------|
|                          | EO – Fonds RR         | EO – autres actions              | Hors EO      |
| GEPF                     | 0                     | 21                               | 72           |
| Ecrans                   | 0                     | 2                                | 0,0          |
| GEPHF                    | 197                   | 8 602                            | 1 297        |
| PEP                      | 1                     | 0                                | 0,0          |
| PEP IT                   | 0                     | 0                                | 0,0          |
| <b>TOTAL</b>             | <b>198</b>            | <b>8 625</b>                     | <b>1 370</b> |

**Part de réemploi  
à l'export**

**Fonds RR :  
53 %**

**Autres actions  
déclarées aux  
EO :  
74 %**

**Autres :  
>50 %**

*NB: certaines règles de comptabilisation du réemploi étant connues en cours de période et encore en discussion avec l'Ademe, les chiffres de réemploi en convention EO ont été corrigés pour exclure les pratiques de réemploi dont l'intégration est discutée / à clarifier (notamment notion de changement de propriétaire ou d'utilisateur).*



## PRO – marché de la seconde main – estimations et projections

Estimations issues de :

- Sources bibliographiques (études réemploi, études gisement, baromètre AGIT, étude Bellastock)
- Entretiens (travaux PWC et entretiens complémentaires)
- Extrapolation d'enquêtes complémentaires conduites auprès des adhérents de certaines fédérations (NAVSA, SECIMEP, UAE)

~ 9 % des  
MSM

**Marché  
actuel de la  
seconde main**



~ 10 % des  
MSM

**Projection  
2027**



Secteurs les plus concernés par le réemploi (au moins 30% des MSM) :

- Equipements médicaux
- Distributeurs automatiques
- Groupes électrogènes
- Imprimantes professionnelles

**Ces quatre catégories représentent plus de 85 % des quantités réemployées (hors vente en l'état) identifiées.**

Ces estimations couvrent le marché du réemploi **au sens large, sans distinction reconditionné et vente en l'état**, y.c. les transactions directes entre utilisateurs (types 3 et 4), **non comptabilisables dans l'objectif de réemploi.**

**En excluant la part identifiée de vente en l'état (vente de gré à gré, cession de fonds de commerce, etc.), le taux chute à environ 5 %.**

Ces estimations présentent par ailleurs encore une **incertitude importante** (secteurs peu ou pas couverts, manque de représentativité de certaines données)



État des lieux du RR 2023

# PERFORMANCE GLOBALE



## Performance de RR 2023 Ménager + Pro sous convention éco-organismes

**Consolidation sur l'ensemble des catégories Ménager + Professionnel, selon les règles de comptabilisation actuellement en vigueur, uniquement sur la base des flux déclarés dans le cadre de conventions avec les éco-organismes.**

NB 1: actuellement le CDC d'agrément ne distingue pas d'objectifs séparés selon les filières DEEE ménagers et professionnels, et fixe un objectif de 2 % de RR par rapport aux mises sur le marché de l'année N-1

NB 2: les chiffres globaux sont présentés ici en référence à la construction de cet objectif du CDC d'agrément actuel. Toutefois, les pratiques, états des connaissances et résultats observés varient significativement selon les catégories et selon les filières DEEE ménager et professionnels → se référer aux parties détaillées pour plus d'enseignements.

NB 3: les flux RR déclarés sous conventions avec les éco-organismes ne représentent qu'une partie des flux RR au global (tous acteurs et tous canaux de réemploi y.c. hors convention).

| Tonnages     | Mises sur le marché 2022 | Réemploi ESS (Type 1) sous convention EO en 2023 | Réemploi (Type 2) sous convention EO en 2023 | TOTAL RR sous convention EO en 2023 | Taux de RR sous convention EO (%) rapporté aux MSM n-1 |
|--------------|--------------------------|--|--|-------------------------------------|--|
| Cat 1        | 413 486                  | 2902   | 300  | 3203                                | 0,8 %  |
| Cat 2        | 87 727                   | 1050   | 607  | 1657                                | 1,9 %  |
| Cat 4        | 932 113                  | 7303   | 10857  | 18160                               | 1,9 %  |
| Cat 5        | 548 683                  | 1597   | 1826   | 3423                                | 0,6 %  |
| Cat 6        | 77 682                   | 1113   | 6106   | 7219                                | 9,3 %  |
| Cat 8        | 22 837                   | 3  | 0  | 3                                   | 0,0 %  |
| <b>TOTAL</b> | <b>2 082 528</b>         | <b>13 969</b>                                    | <b>19 696</b>                                | <b>33 665</b>                       | <b>1,6 %</b>   |

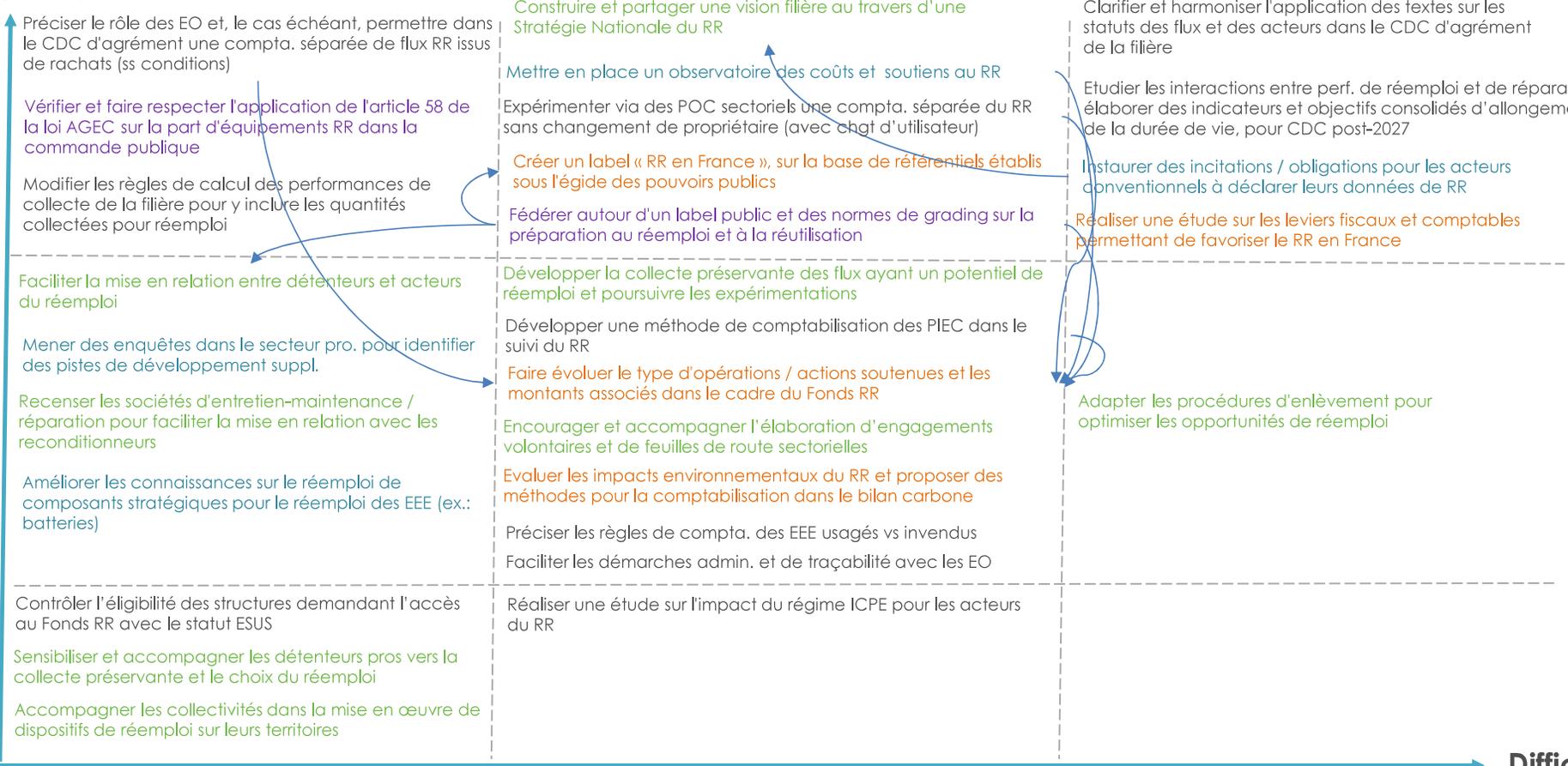


# PRÉCONISATIONS POUR DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION



# Vue d'ensemble des préconisations

## Impact potentiel



Difficulté

Consolider les règles et outils de pilotage des performances de RR

Améliorer la connaissance des activités de RR

Maximiser et exploiter le potentiel de RR en France

Renforcer l'adéquation économique et environnementale du RR en France

Accroître la demande en produits de RR

# Propositions détaillées



| Enjeux  | Préconisations   | S1   | S2   | S1   | S2   | S1   | S2     | Pilotes  | Contributeurs  |
|---|--|------|------|------|------|------|--------|--|--|
|   |  | 2025 | 2025 | 2026 | 2026 | 2027 | 2027   |  |  |
| Consolider les règles et outils de pilotage des performances de RR  | <b>Clarifier et harmoniser l'application des textes sur les statuts des flux et des acteurs dans le CDC d'agrément de la filière</b><br>→ pratiques conformes et communes au sein de la filière concernant le statut EEE usagé / DEEE des objets, la répartition des responsabilités entre acteurs   |      |      |      |      |      |        | Pouvoirs publics   | EO, fédérations de producteurs et distributeurs, acteurs du RR |
|   | <b>Modifier les règles de calcul des performances de collecte de la filière pour y inclure les quantités collectées pour réemploi</b> (uniquement flux RR par des acteurs de type 1 et 2 sous convention EO)   |      |      |      |      |      |        | Pouvoirs publics   | EO, systèmes individuels, acteurs du RR                        |
|   | <b>Préciser les règles de comptabilisation des flux EEE usagés versus invendus issus de retours producteurs / distributeurs dans le CDC d'agrément</b><br>- fins de stocks, casses log et défauts d'emballage, modèles d'expo - tests, rétractation clients: exclus<br>- pannes à la mise en service, produits sous garantie non réparés pour le détenteur : inclus  |      |      |      |      |      |        | Pouvoirs publics   | EO, fédérations de producteurs et distributeurs, acteurs du RR |
|   | <b>Préciser le rôle des EO (rôle opérationnel et / ou rôle de traçabilité du réemploi), le cas échéant, permettre dans le CDC d'agrément une comptabilisation séparée des flux RR issus de rachats</b><br>Ex: parcs IT usagés rachetés à des détenteurs, lots de GEM usagés rachetés à des distributeurs, ss réserve que les équipements fassent l'objet d'opérations de préparation au RR, en France.                 |      |      |      |      |      |        | ADEME / Pouvoirs publics   | EO, acteurs du RR  |
|   | <b>Contrôler l'éligibilité des structures demandant l'accès au Fonds RR avec le statut ESUS</b><br>→ Limiter les effets d'aubaine et la dilution des mécanismes de soutiens dans le cadre du Fonds   |      |      |      |      |      |        | OCAD3E - pouvoirs publics  | Acteurs de l'ESS   |
|   | <b>Développer une méthode de comptabilisation des PIEC dans le suivi du RR</b><br>(règles de désignation et de suivi, modalités de déclaration aux EO et à l'Observatoire du RR, restrictions éventuelles par ex. pièces disposant d'un n° de série uniquement ?)  |      |      |      |      |      |        | OCAD3E / eco-organismes  | Acteurs du RR  |
|   | <b>Faciliter les démarches administratives et la traçabilité avec les éco-organismes</b><br>- mise en place d'abaques communs entre EO, révisés régulièrement en avec les acteurs du RR<br>- mise en place d'audits communs pour les acteurs référencés par les deux éco-organismes  |      |      |      |      |      |        | OCAD3E / eco-organismes  | Acteurs du RR  |
|   | <b>Réaliser une étude sur l'impact du régime ICPE pour les acteurs du réemploi et de la réutilisation</b><br>Quantification des impacts et distorsions en termes économiques, d'accès au gisement, de traçabilité, de maîtrise environnementale, analyse et recommandation de pistes d'évolution, par ex. soutiens différenciés des EO, création d'une rubrique ICPE spécifique ou adaptation des rubriques existantes |      |      |      |      |      |        | Pouvoirs publics   | EO, acteurs du RR  |
| <b>Etudier les interactions entre performances de réemploi et de réparation, travailler à l'élaboration d'indicateurs et objectifs consolidés d'allongement de la durée de vie, pour CDC post-2027.</b><br>- enquêtes consommateurs, travaux méthodologiques sur la manière d'utiliser le passeport numérique produit afin de construire et d'alimenter ces indicateurs<br>- analyse des possibilités d'exploitation du futur passeport numérique |  |      |      |      |      |      | OCAD3E | acteurs du RR, de la réparation, fédérations de producteurs et distributeurs |  |

# Propositions détaillées



| Enjeux  | Préconisations  | S1   | S2   | S1   | S2   | S1   | S2   | Pilotes                    | Contributeurs                      |   |
|---|---|------|------|------|------|------|------|----------------------------|------------------------------------|---|
|   |   | 2025 | 2025 | 2026 | 2026 | 2027 | 2027 |                            |                                    |   |
| Améliorer la connaissance des activités de RR | <b>Instaurer des incitations / obligations pour les acteurs conventionnels à déclarer leurs données de réemploi</b><br>Leviers possibles: obligation réglementaire ? conditionnalité pour être référencé dans un annuaire / bénéficier de soutiens financiers ou de mises en relation avec des détenteurs ? obligation dans le cadre du label public sur la préparation au RR (à terme) ?   |      |      |      |      |      |      | Pouvoirs publics           | GT Données de l'Observatoire du RR |   |
|   | <b>Mettre en place un observatoire des coûts et des soutiens au réemploi, pour évaluer l'efficacité des soutiens versés et permettre leur évolution :</b><br>- collecte et centralisation (en assurant la confidentialité) des données économiques remontées par les acteurs sous convention EO sur les principaux postes de coûts et de revenus<br>- étude de l'équilibre économique des structures par typologie d'acteurs et de produits<br>- collaboration avec l'Observatoire du Réemploi à une mise à jour et une analyse régulière (par ex. mise à jour de l'étude « Analyse technico économique des structures de RR en France ») |      |      |      |      |      |      | ADEME / Observatoire du RR | Eco-organismes, acteurs du RR      |   |
|   | <b>Mener des enquêtes additionnelles dans le secteur professionnel pour identifier des pistes de développement complémentaires</b><br>Secteurs identifiés: pompes, engins agricoles / de chantiers, équipements électriques du bâtiment, gros équipements de chauffage / climatisation  |      |      |      |      |      |      |                            | OCAD3E                             | Acteurs du RR, syndicats professionnels des secteurs concernés  |
|   | <b>Améliorer les connaissances sur le réemploi de composants / sous-ensembles stratégiques pour le réemploi des EEE</b><br>(ex.: batteries Li-ion)  |      |      |      |      |      |      |                            | ADEME                              | entreprises et acteurs du réemploi des secteurs concernés, éco-organismes des autres filières REP concernées le cas échéant |

# Propositions détaillées



| Enjeux  | Préconisations  | S1   | S2   | S1   | S2   | S1   | S2   | Pilotes                           | Contributeurs   |
|---|---|------|------|------|------|------|------|-----------------------------------|---|
|   |   | 2025 | 2025 | 2026 | 2026 | 2027 | 2027 |                                   |   |
| Maximiser et exploiter le potentiel de RR en France | <b>Construire et partager une vision filière au travers d'une Stratégie nationale du réemploi.</b><br>Exemples: Actions filières pour structurer l'offre et développer la demande, partage des études de marché, rédaction d'une position partagée sur sujets d'actualité. Elargir le rôle du CORP.   |      |      |      |      |      |      | ADEME (CORP ?) / Pouvoirs publics | EO, fédérations de producteurs/ distrib., acteurs du RR   |
|   | <b>Encourager et accompagner l'élaboration d'engagements volontaires et de feuilles de route sectorielles pour le réemploi et l'allongement de la durée de vie des produits :</b><br>- Pilotées par les fédérations de metteurs sur le marché et/ou les éco-organismes<br>- Co-élaboration avec les autres acteurs : distributeurs, utilisateurs, acteurs du réemploi<br>- Proposition de trajectoires de performance sectorielles<br>- Co-financement ADEME sur le modèle des feuilles de route 3R pour les emballages en plastique à usage unique ? |      |      |      |      |      |      | Syndicats professionnels et EO    | ADEME, producteurs, distributeurs / gestionnaires de parc, acteurs du RR des secteurs concernés |
|   | <b>Développer la collecte préservante des flux ayant un potentiel de réemploi et poursuivre les expérimentations en ce sens</b><br>(à adapter selon les flux, contextes locaux et stratégies de chaque EO: collecte à domicile / de proximité, caisses de collecte adaptées, etc.)  |      |      |      |      |      |      | Chaque EO                         | Acteurs du RR, collectivités locales, partenaires et prestataires de collecte                   |
|   | <b>Faciliter la mise en relation entre détenteurs et acteurs du réemploi</b><br>- mise en ligne d'un annuaire des acteurs du réemploi sous convention avec les EO et/ou labellisés (à terme)<br>- développement et promotion d'outils digitaux de mise en relation directe entre détenteurs et acteurs du RR  |      |      |      |      |      |      | Chaque EO                         | acteurs sous convention avec les EO   |
|   | <b>Sensibiliser et accompagner les détenteurs professionnels vers la collecte préservante et le choix du réemploi</b><br>- rédaction et diffusion de guides pédagogiques sur le stockage et la manutention, les procédures existantes de destruction des données confidentielles<br>- relais via des campagnes de sensibilisation portées par les pouvoirs publics  |      |      |      |      |      |      | Pouvoirs publics / chaque EO (?)  | acteurs du RR, fédérations professionnelles   |
|   | <b>Recenser les sociétés d'entretien-maintenance / réparation pour faciliter la mise en relation avec les reconditionneurs</b>  |      |      |      |      |      |      | ADEME - OCAD3E                    | Acteurs du RR, syndicats professionnels des secteurs concernés                                  |
|   | <b>Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de dispositifs de réemploi sur leurs territoires</b><br>ex.: consolidation et diffusion d'un guide de bonnes pratiques sur la mise en place de ressourceries / zones de réemploi en déchèteries (espaces dédiés, tests, suivi...)  |      |      |      |      |      |      | ADEME - OCAD3E                    | réseaux de collectivités locales, réseaux de l'ESS  |
|   | <b>Adapter les procédures d'enlèvement pour optimiser les opportunités de réemploi</b><br>Modalités à adapter par chaque éco-organisme, par ex.:<br>- estimation systématique du potentiel de réemploi des flux au-delà d'un certain seuil<br>- orientation prioritaire de certains flux vers des acteurs du réemploi (critères à définir)<br>- mise en avant des garanties en termes de sécurité et de confidentialité des procédures de destruction de données pour les produits IT & Telecom   |      |      |      |      |      |      | Chaque EO                         | Acteurs du RR, collectivités locales, partenaires et prestataires de collecte                   |

# Propositions détaillées



| Enjeux  | Préconisations   | S1   | S2   | S1   | S2   | S1   | S2   | Pilotes             | Contributeurs   |
|---|--|------|------|------|------|------|------|---------------------|---|
|   |  | 2025 | 2025 | 2026 | 2026 | 2027 | 2027 |                     |   |
| Renforcer l'adéquation économique et environnementale du RR en France | <p><b>Etudier les possibilités de faire évoluer le type d'opérations / actions soutenues et les montants associés dans le cadre du Fonds Réemploi-Réutilisation</b></p> <p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions de mutualisation de moyens entre acteurs de l'ESS</li> <li>- opérations de réemploi réalisées en sous-traitance</li> <li>- location d'équipements réemployés</li> <li>- réemploi de pièces détachées (PIEC*)</li> <li>- exploitation du passeport numérique (à terme)</li> </ul>  |      |      |      |      |      |      | OCAD3E et chaque EO | ADEME / Observatoire du RR, acteurs du RR                         |
|   | <p><b>Réaliser une étude sur les leviers fiscaux et comptables qui permettraient de favoriser le réemploi et la réutilisation en France, par exemple:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TVA circulaire (à conditionner à une labellisation)</li> <li>- charges réduites pour les entreprises du secteur</li> <li>- différentiel de taxes avec pays limitrophes</li> <li>- redevance copie privée</li> <li>- free-riding à la TVA et/ou à l'éco-contribution à l'import</li> <li>- règles d'amortissement sur les produits neufs vs produits réemployés</li> </ul> |      |      |      |      |      |      | Pouvoirs publics    | EO, acteurs du RR, fédérations de producteurs et distributeurs    |
|   | <p><b>Evaluer les impacts environnementaux du réemploi, en particulier sur les émissions de GES, et proposer des bonnes pratiques, règles et méthodes pour la comptabilisation dans le bilan carbone (scope 3) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'achat d'équipement réemployé</li> <li>- de l'orientation d'équipement usagé vers le réemploi</li> </ul>   |      |      |      |      |      |      | ADEME - OCAD3E      | ADEME, acteurs du RR, fédérations de producteurs et distributeurs |
|   | <p><b>Créer un label "Reconditionné en France", sur la base de référentiels établis sous l'égide des pouvoirs publics</b></p>  |      |      |      |      |      |      | Pouvoirs publics    | EO, fédérations de producteurs et distributeurs, acteurs du RR    |

\*Pièces Issues de l'Economie Circulaire

# Propositions détaillées



| Enjeux                                 | Préconisations  | S1   | S2   | S1   | S2   | S1   | S2   | Pilotes               | Contributeurs   |
|--|---|------|------|------|------|------|------|-----------------------|---|
|  |   | 2025 | 2025 | 2026 | 2026 | 2027 | 2027 |                       |   |
| Accroître la demande en produits de RR | <b>Vérifier et faire respecter l'application de l'article 58 de la loi AGEC sur la part d'équipements issus du réemploi dans la commande publique</b><br>- s'assurer par exemple qu'une part des parcs d'ordinateurs et des flottes de VAE des grandes collectivités soient constituées d'un certain % d'équipements reconditionnés.  |      |      |      |      |      |      | Pouvoirs publics      | collectivités territoriales, administrations et agences publiques |
|  | <b>Fédérer autour d'un label public et des normes de grading sur la préparation au réemploi et à la réutilisation, sous l'égide des pouvoirs publics</b><br>(voir par exemple label en cours de finalisation sur le numérique, adaptation de normes sur les processus de reconditionnement telles que norme AFNOR « Remise en bon état d'usage des dispositifs médicaux à usage individuels », norme EN50614)<br>Création de passerelles entre les labels et le référencement des acteurs du RR par les éco-organismes (simplification des démarches) |      |      |      |      |      |      | Pouvoirs publics / EO | fédérations de producteurs et distributeurs, acteurs du RR        |



# RÉVISION DES OBJECTIFS



## Vers une révision de l'objectif de réemploi

### CONSTATS

- **Le marché du réemploi au sens large dépasse largement l'objectif des 2 %**
- **De multiples composantes** au sein des pratiques de réemploi, certaines entrant pleinement dans le cadre fixé par le cahier des charges d'agrément, d'autres non. La mission des EO reste à clarifier.
- Une grande diversité d'acteurs et de modèles économiques, présentant des besoins de soutiens et d'interrelation avec la filière REP très variés

**1 – Une nécessaire clarification de l'indicateur et des règles de comptabilisation, de manière à cibler les opérations pour lesquelles l'action des éco-organismes est la plus pertinente**

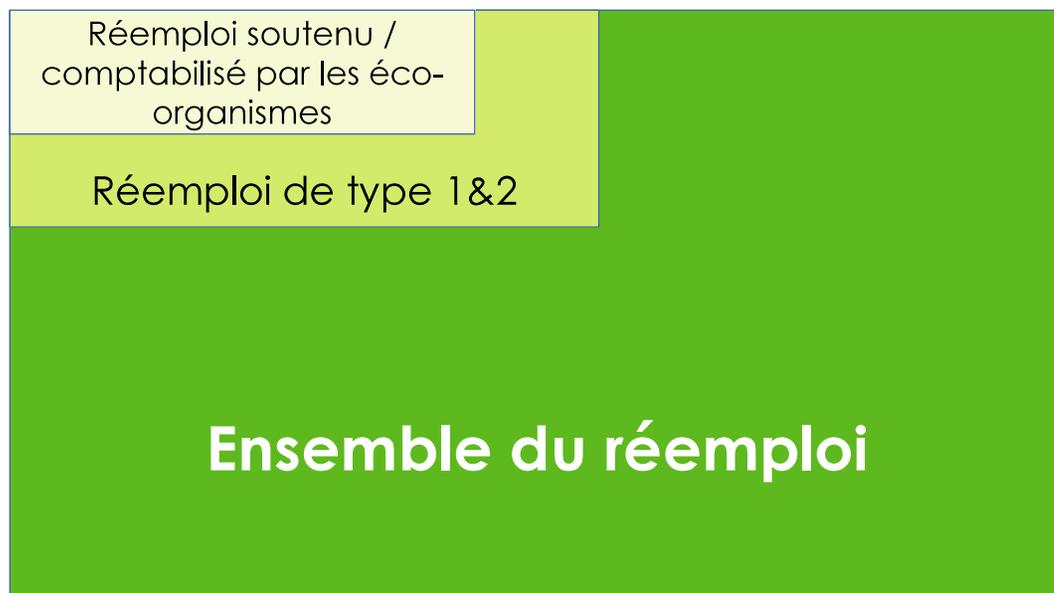
**2 – Sur la base d'études complémentaires et pilotes sectoriels (EO, ADEME, fédérations professionnelles), et d'une éventuelle révision des cahiers des charges d'agrément pour clarifier les missions des EO, établir des objectifs ambitieux et réalistes**

**3 – Élargir les objectifs à la notion d'allongement de la durée de vie**



# 1 - Clarification de l'indicateur et des règles de comptabilisation

Le réemploi d'EEE est un phénomène beaucoup plus large que les flux actuellement soutenus ou comptabilisés par les éco-organismes.



Une partie seulement du réemploi de type 1&2 comptabilisable (article 5,2 du CDC agrément) :

1. Dons aux opérateurs RR
2. Collecte assurée par les collectivités
3. Reprise d'EEE usagés réalisée par les distributeurs
4. Opération de collecte réalisées par les EO, y.c. celles assurées par des producteurs

Plusieurs difficultés associées à cette définition sont apparues :

- Incertitudes à lever quant à la possibilité d'inclure certaines pratiques (dans les points 3 et 4 ci-dessus)
- Pas nécessairement corrélé avec le champ d'intervention des EO et avec les gisements présentant les meilleurs potentiels de réemploi



# 1 - Clarification de l'indicateur et des règles de comptabilisation

## 1.1 Un besoin de clarification identifié sur plusieurs axes :

- Rachat d'EEE usagés
- EEE usagés retournés « prématurément » au distributeur (droit de rétractation, pannes à la mise en service, retours SAV en période de garantie)
- Réemploi avec changement d'utilisateur (sans changement de propriétaire)
- Import d'équipements usagés : non comptabilisés dans la performance de réemploi, mais doivent pouvoir être tracés (s'assurer de la déclaration de MSM et de l'acquittement de l'éco-contribution, introduire une codification "EEE usagés" dans les déclarations de MSM et les codes douaniers)

## 1.2 Une opportunité de revoir le périmètre , afin :

- De le centrer sur le champ d'action pertinent des éco-organismes
- D'éviter de "compter pour compter" des pratiques pour lesquelles l'intervention des EO n'a pas ou peu de valeur ajoutée

*Axes de travail identifiés :*

- *Inclusion de critères minimum de test ou d'intervention sur les équipements*
- *Inclusion des modèles vertueux de réemploi sans changement de propriétaire (location longue durée, mise à disposition dans les modèles d'économie d'usages), de retrofit, de réemploi de PIEC*

## 1.3 Un questionnement sur le calcul du « taux de réemploi »

- Aujourd'hui calculé sur quantités mises sur le marché en tonnage
- Pistes d'évolution : calcul sur la base des quantités collectées, inclusion des quantités réemployées dans l'objectif de collecte
- Proposition : introduction d'un suivi en nombre d'unités



## 2 - Etudes / pilotes à mener pour établir de nouvelles ambitions

**L'objectif de 2 % n'est pas atteint** (rappel du taux actuel : 1,6 %), **mais il existe un potentiel de croissance** et la filière peut légitimement se projeter vers des objectifs plus ambitieux.

Afin d'établir de nouveaux objectifs, il est cependant nécessaire :

- D'apporter des **clarifications** concernant le périmètre de comptabilisation (cf. infra)
- De **travailler plus finement**, à partir d'enjeux sectoriels, afin d'établir des potentiels et niveaux d'ambition, pouvant aboutir :
  - Au suivi d'indicateurs distincts associés à des pratiques (réemploi des téléphones portables, réemploi sans changement de propriétaire, rachat de parcs, etc.)
  - A un objectif consolidé fondé sur une analyse plus fine des potentiels par secteur
  - Des objectifs éventuellement déclinés par secteurs ou catégories de produits, si pertinents



### 3 - Vers un indicateur portant sur l'allongement de la durée de vie

**Le réemploi n'est pas une fin, mais un moyen** pour allonger la durée de vie des produits, et ainsi diminuer leur empreinte environnementale.

Cet objectif repose sur de multiples approches : conception, maintenance préventive, réparation, réemploi.

A terme, il serait pertinent de s'orienter vers un **indicateur de performance global** permettant d'apprécier l'allongement de la durée de vie.

La mise en œuvre du **passport numérique** produits ouvre des perspectives à exploiter pour aboutir à cet indicateur.

# Calendrier de révision des objectifs : court terme

## 2025 : Vers une doctrine conforme et commune

Travaux à discuter et à coconstruire avec le CORP/GT données de l'Observatoire RR (sujets inter-filières) et à porter au niveau du ministère:

- Etablir une pratique conforme et commune des textes (ex: reprise 1 pour 1/0)
- Préciser les règles de comptabilisation des flux issus de retours producteurs / distributeurs
- Préciser les règles de comptabilisation des flux issus de rachat
- Préciser les critères d'intervention minimale
- Inclusion du réemploi d'EEE usagés (versus réutilisation de DEEE) dans les performances de collecte
- Révision du CDC d'agrément pour préciser ces points si besoin

## Calendrier de révision des objectifs : moyen terme



### 2025 - 2026 : Travaux sectoriels et révision des objectifs

- Travaux et feuilles de route sectoriels
- Etudes d'opportunité et tests de comptabilisation sur le réemploi sans changement de propriétaire mais avec changement d'utilisateur, et le retrofit (règles d'inclusion à clarifier par secteur concerné, ex: fréquence de changement ou durée entre deux usages)
- Méthode de traçabilité et de comptabilisation des Pièces Issues de l'Economie Circulaire
- Consolidation des résultats des analyses sectoriels et des études d'opportunité
- Élaboration des nouveaux objectifs

### 2025 - 2027: Vers des indicateurs d'allongement de la durée de vie

- Réflexions pour développement d'un indicateur d'allongement de la durée de vie, à porter au niveau européen